Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260615-D2026_06_84-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le lundi 15 juin à 20h03, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 11/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : Nelly TALVA, Edouard ORY et Delphine MAZUÉ
Pouvoir de Delphine MAZUÉ à Olivier POSTE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.06.84 Participation aux charges de fonctionnement du RPI des Portes de Bretagne – 2025-2026

Vu la demande de participation aux charges de fonctionnement du **RPI Portes de Bretagne d'un montant de 12 282,00 €,**

Vu le nombre d'élèves résidant à Mellé et inscrits au RPI des Portes de Bretagne : 6 élèves en maternelle et 6 élèves en primaire

Vu la circulaire préfectorale en date du 23 octobre 2025 qui fixe le coût moyen départemental à 493 € pour un élève d'élémentaire et 1 554 € pour un élève de maternelle ;

Vu la **délibération 2026.05.71** actant le règlement de 6 141,00 € en attendant de connaître le coût réel de l'école publique de St Georges de Reintembault ;

Vu le mail de la mairie de St Georges de Rlt en date du 22 mai indiquant le coût de l'école publique : 426,81 € pour un primaire et 1 467,87 € pour un maternel.

ELEVES SCOLARISES A POILLEY		ELEVES SCOLARISES A ST GEORGES DE RLT	
2 élèves en maternelle :	**3 108,00 €**	4 élèves en maternelle :	5 871,48 €
1 élève en primaire :	**493,00 €**	5 élèves en primaire :	2 134,05 €
TOTAL :	**3 601,00 €**	TOTAL :	**8 005,53 €**

Il est proposé à l'assemblée la participation de 5 465,53 € *(11 606,53 euros moins l'acompte de 6 141,00 € réglé en mai).*

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260615-D2026_06_84-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité, DECIDE :***

- **D'ACCEPTER** la proposition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au règlement du solde de la participation pour un montant de **5 465,53 €**

Fait et délibéré en séance
Le 15/06/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance
Christèle CHALOPIN